



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PAYS HÔTE

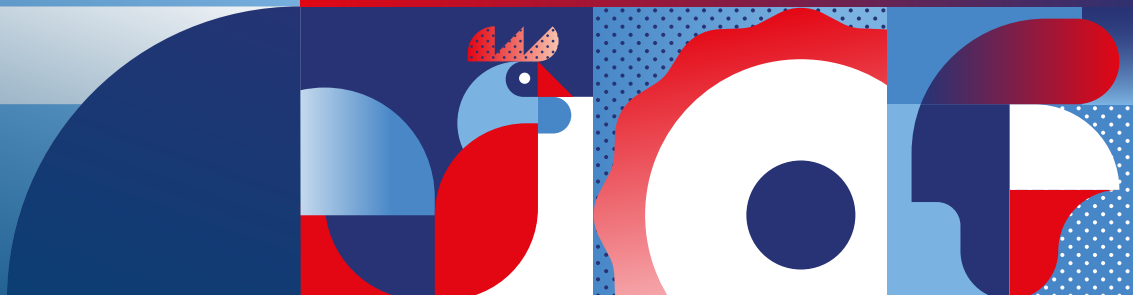


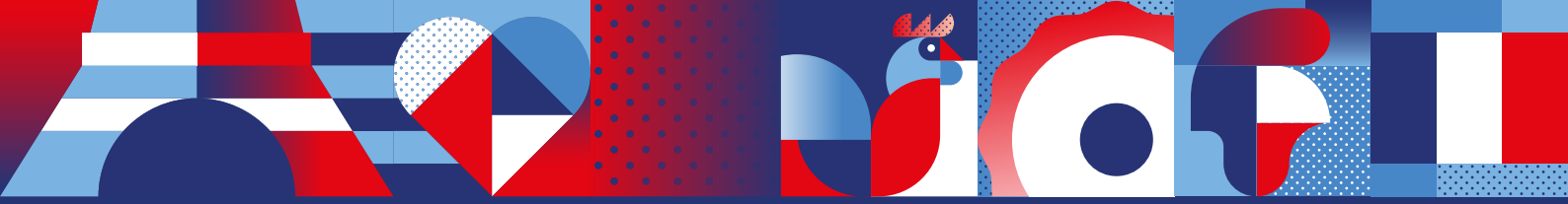
**JOP 2024**

# Livret d'accueil police nationale



**POLICE  
NATIONALE**





LA DEVISE DE LA POLICE NATIONALE

*Pro patria vigilant*

*ils veillent pour la patrie*

LA DEVISE DES JEUX OLYMPIQUES

*Citus, altus,  
fortius – communiter*

*plus vite, plus haut, plus fort – ensemble*



**Frédéric Veaux**

*Directeur général  
de la police nationale*

## Le message du directeur général

*Un siècle après les Jeux olympiques d'été de Paris 1924, la France accueille les Jeux olympiques et paralympiques, avec des événements qui nous mobiliseront pendant plusieurs semaines.*

*À toutes les étapes, depuis l'arrivée de la flamme à Marseille et sur son parcours en métropole et en outre-mer, pendant la cérémonie d'ouverture sur la Seine jusqu'à la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques, la sécurité des épreuves et des événements festifs sera notre priorité et notre préoccupation première.*

*Il nous faudra aussi continuer d'assurer nos missions au quotidien, dans tous les territoires : lutter contre la délinquance, garantir la tranquillité publique, veiller à l'accueil dans les commissariats, etc. Cela demande la mobilisation pleine et entière de chacun et chacune d'entre nous.*

*Cette grande fête du sport sera une vitrine de notre pays et de la police nationale. Nous montrerons toute l'étendue de nos savoir-faire et nous porterons haut les valeurs qui nous animent – d'une police au contact de la population, à l'écoute et au service du public.*

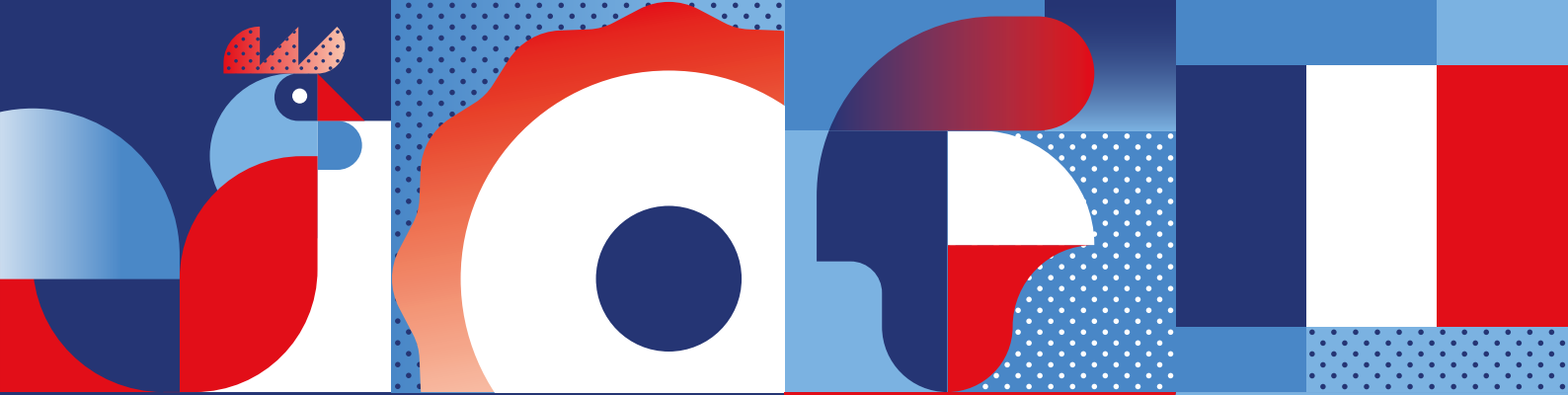
*Pendant de longs mois, la préparation a été menée sous l'égide de la mission Jeux olympiques et paralympiques et de l'unité de coordination des grands événements de la direction générale de la police nationale, en concertation avec les organisations syndicales dans un groupe de contact réuni toutes les deux semaines depuis décembre dernier.*

*Les préparatifs ont été conduits avec l'objectif d'être prêt le jour J. Un espace dédié a été créé sur le site intranet de la DGPN pour répondre à toutes vos questions sur l'organisation que nous avons adoptée. Cet espace est d'ores et déjà accessible et sera régulièrement actualisé.*

*Je sais pouvoir compter sur votre implication, votre sens de l'engagement et votre professionnalisme, pour faire de ces Jeux olympiques et paralympique une réussite qui fera durablement honneur à la police nationale.*

# Sommaire

<b>1. Flash-back sur les JO de Paris 1924</b>	<b>05</b>
<b>2. Les JOP</b>	<b>09</b>
Les chiffres clefs des Jeux olympiques (JO)	11
Les chiffres clefs des Jeux paralympiques (JP)	11
Les dates clefs	12
La carte de France des Jeux	13
<b>3. La déontologie (code de déontologie)</b>	<b>15</b>
<b>4. Les principales menaces</b>	<b>17</b>
(acte terroriste, cyberattaque, protestation sociale, contestation sociétale, criminalité et délinquance)	
La criminalité et la délinquance	18
Les principales infractions (distinction, traitement)	18
<b>5. L'accueil du public</b>	<b>19</b>
Accueil du public	20
Accueil des victimes	21
Face à un étranger	21
Signalétique par les écussons	21
Badges multilingues	22
Véhicules diplomatiques	22
<b>6. Le numérique</b>	<b>25</b>
<b>7. Santé</b>	<b>30</b>
<b>8. Trouvez les réponses à vos questions</b>	<b>41</b>
(organismes, missions et règles d'emploi, logistique, santé, garde d'enfant, indemnitaire)	
Pour vous accompagner et vous soutenir (sites d'informations, numéros d'urgence)	46



1.

---

# Flash-back sur les JO de Paris 1924

# VIII<sup>e</sup> OLYMPIADE

## PARIS 1924



Du **5** au **27**  
**juillet 1924**

À **Paris**  
et ses communes  
limitrophes, **Reims**,  
**Le Havre**

**40 000**  
spectateurs à la  
cérémonie d'ouverture au  
**Stade de Colombes**

**44** nations\*

**3 089** athlètes  
dont **135** femmes

**126** épreuves  
**17** sports et  
**23** disciplines

**1<sup>re</sup> place**  
**États-Unis**  
**99** médailles,  
dont **45** d'or

**2<sup>e</sup> place**  
**Finlande**  
**37** médailles,  
dont **14** d'or

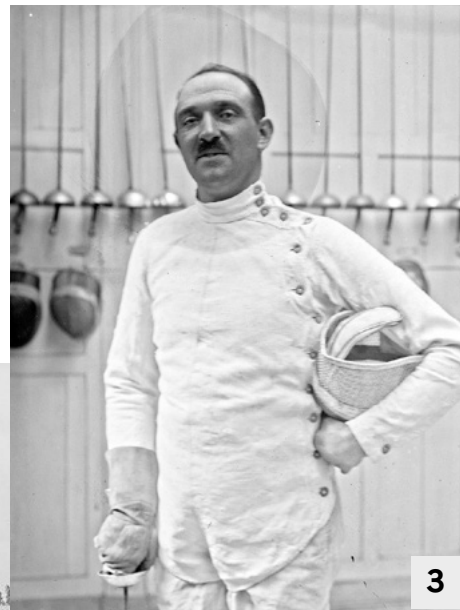
**3<sup>e</sup> place**  
**France**  
**38** médailles,  
dont **13** d'or

Finlandais  
**Paavo Nurmi**  
et **Ville Ritola**  
en athlétisme  
**5** médailles, dont **5** d'or  
**6** médailles, dont **4** d'or

Français  
**Roger Ducret**  
en escrime  
**5** médailles, dont **3** d'or

États-unien  
**Johnny Weissmuller**  
en natation et water-polo  
**4** médailles, dont **3** d'or

(\*) Afrique-du-Sud, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Yougoslavie.



1. Paavo Nurmi et Ville Ritola

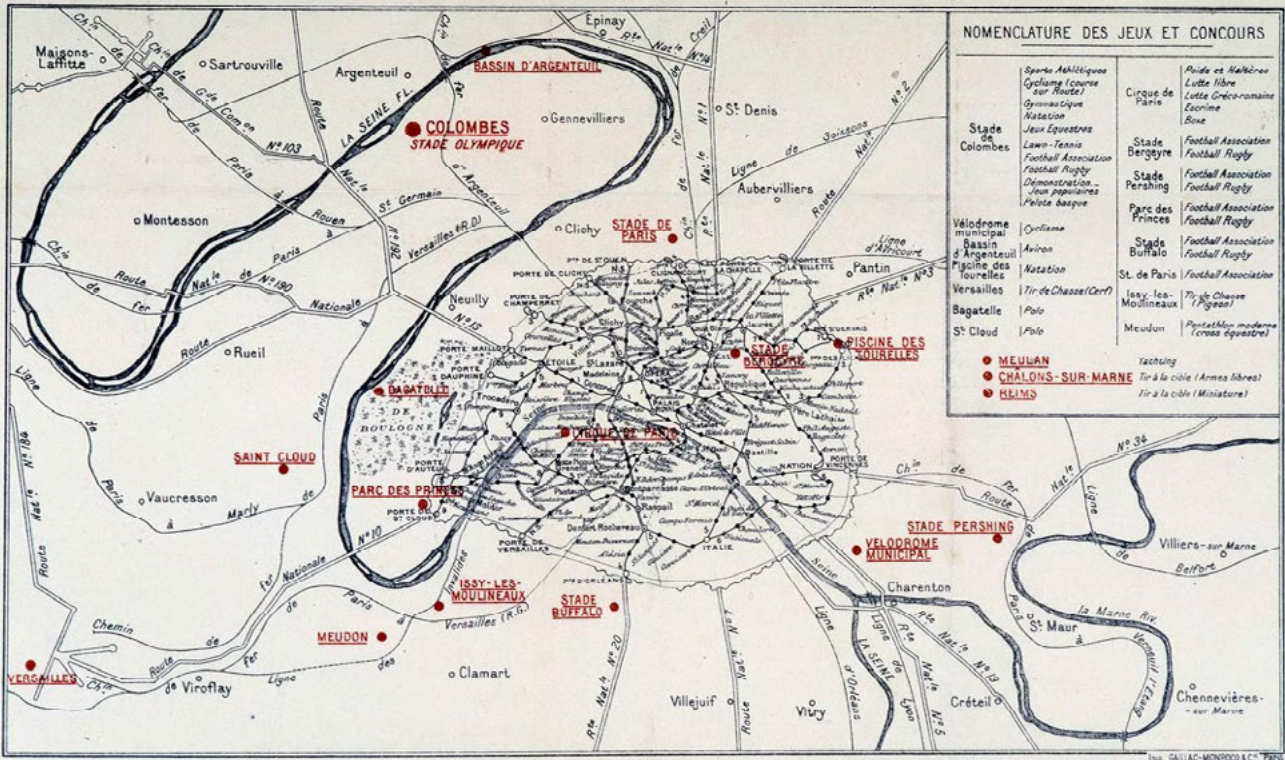
2. Johnny Weissmuller

3. Roger Ducret

4. Village olympique

VIII<sup>ème</sup> OLYMPIADE - PARIS 1924

PLAN D'ENSEMBLE DES DIVERS CENTRES OLYMPIQUES



Les Jeux Olympiques en 1924 - Éditions Nilsson, 8, rue Halévy, Paris.

Imp. GAILLARD-MONROD & Co - PARIS

Plan d'ensemble des divers centres olympiques

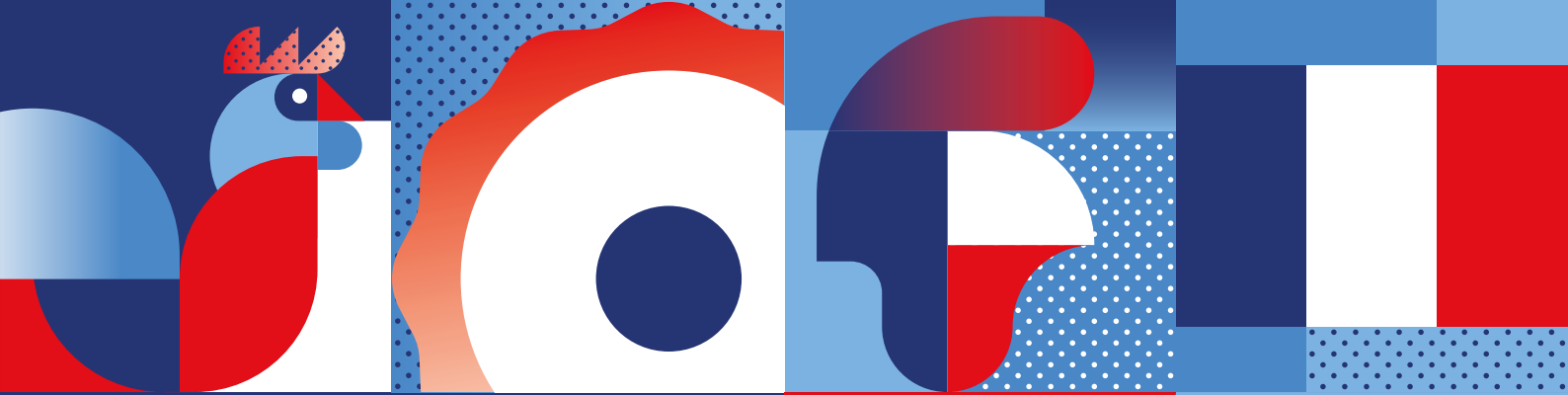
(1924)



Les Chariots de Feu  
de Hugh Hudson -  
Un film à voir ou à revoir

(1981)

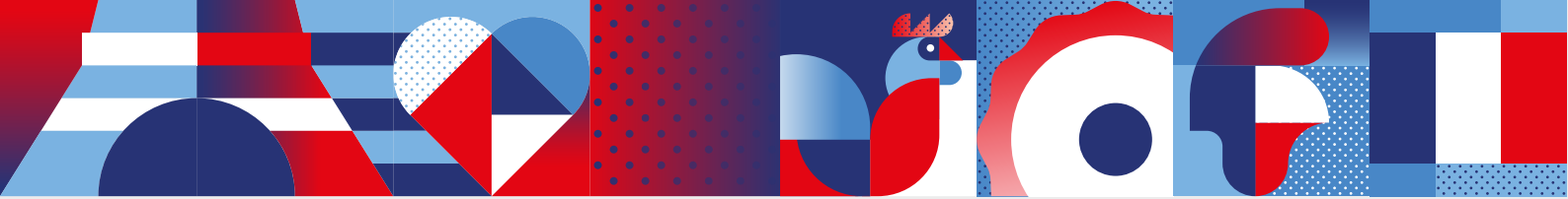




2.

---

# Les JOP de Paris 2024



## CHIFFRES CLEFS DES JEUX OLYMPIQUES 2024

**19**

jours de compétition

**22**

villes hôtes des épreuves,  
jusqu'en Polynésie française

**42**

sites de compétition dont  
la moitié en Île-de-France

**206**

nations

**10 500**

athlètes

**329**

épreuves

**160**

chefs d'État et de  
gouvernement à la cérémonie  
d'ouverture

**40**

chefs d'États et de  
gouvernement à la cérémonie  
de clôture

**10 millions**

de spectateurs

**6 000**

journalistes

**4 milliards**

de téléspectateurs

**1,2 million**

d'enquêtes administratives de  
sécurité par le SNEAS

## CHIFFRES CLEFS DES JEUX PARALYMPIQUE 2024

**19**

sites de compétition

**182**

nations

**11**

jours de compétition

**4 400**

athlètes

**549**

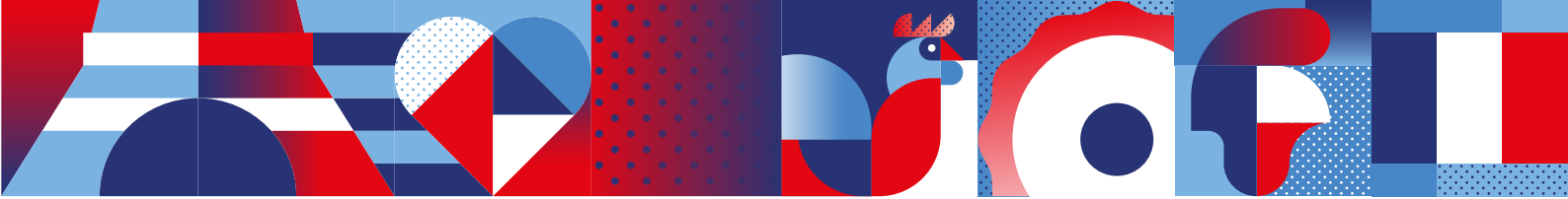
épreuves

**25**

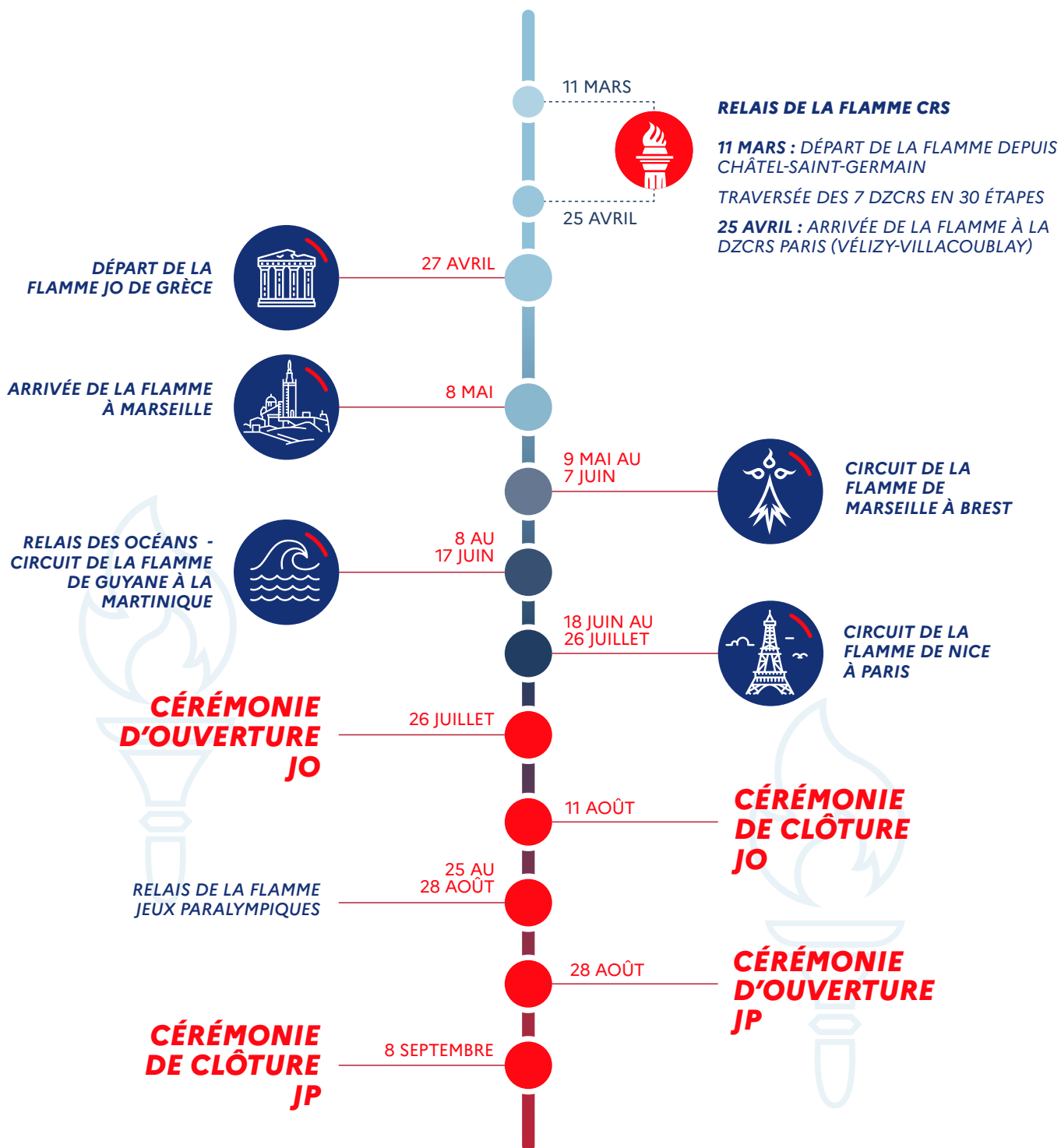
chefs d'État et  
de gouvernement à la  
cérémonie d'ouverture

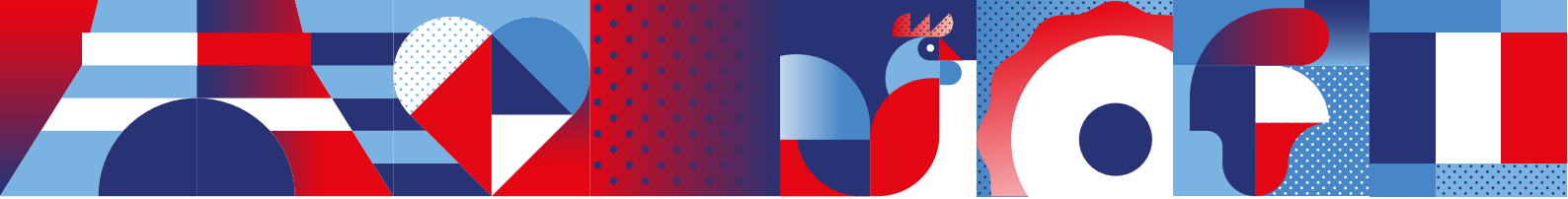
**8**

chefs d'État et de  
gouvernement à la cérémonie  
de clôture

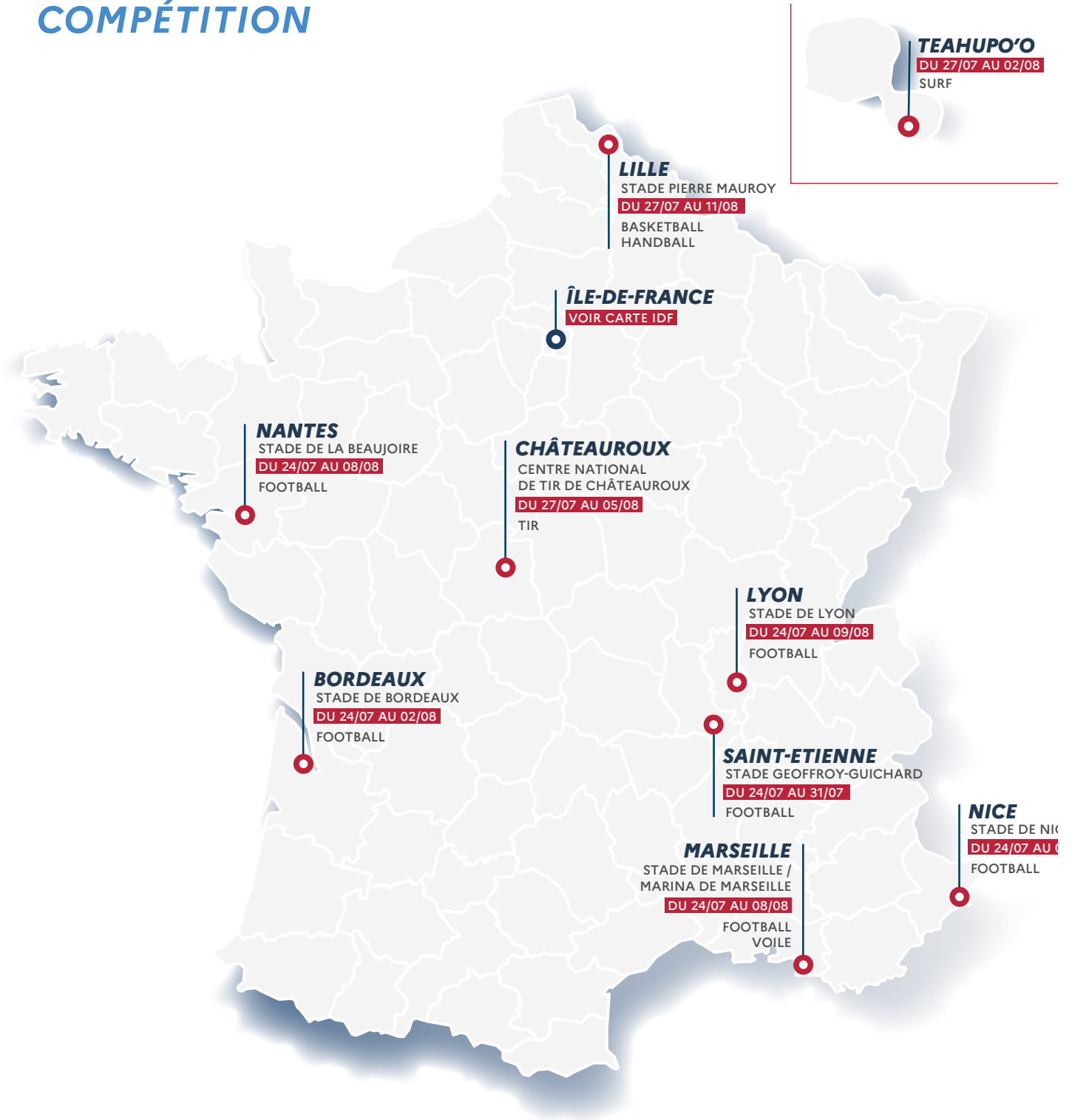


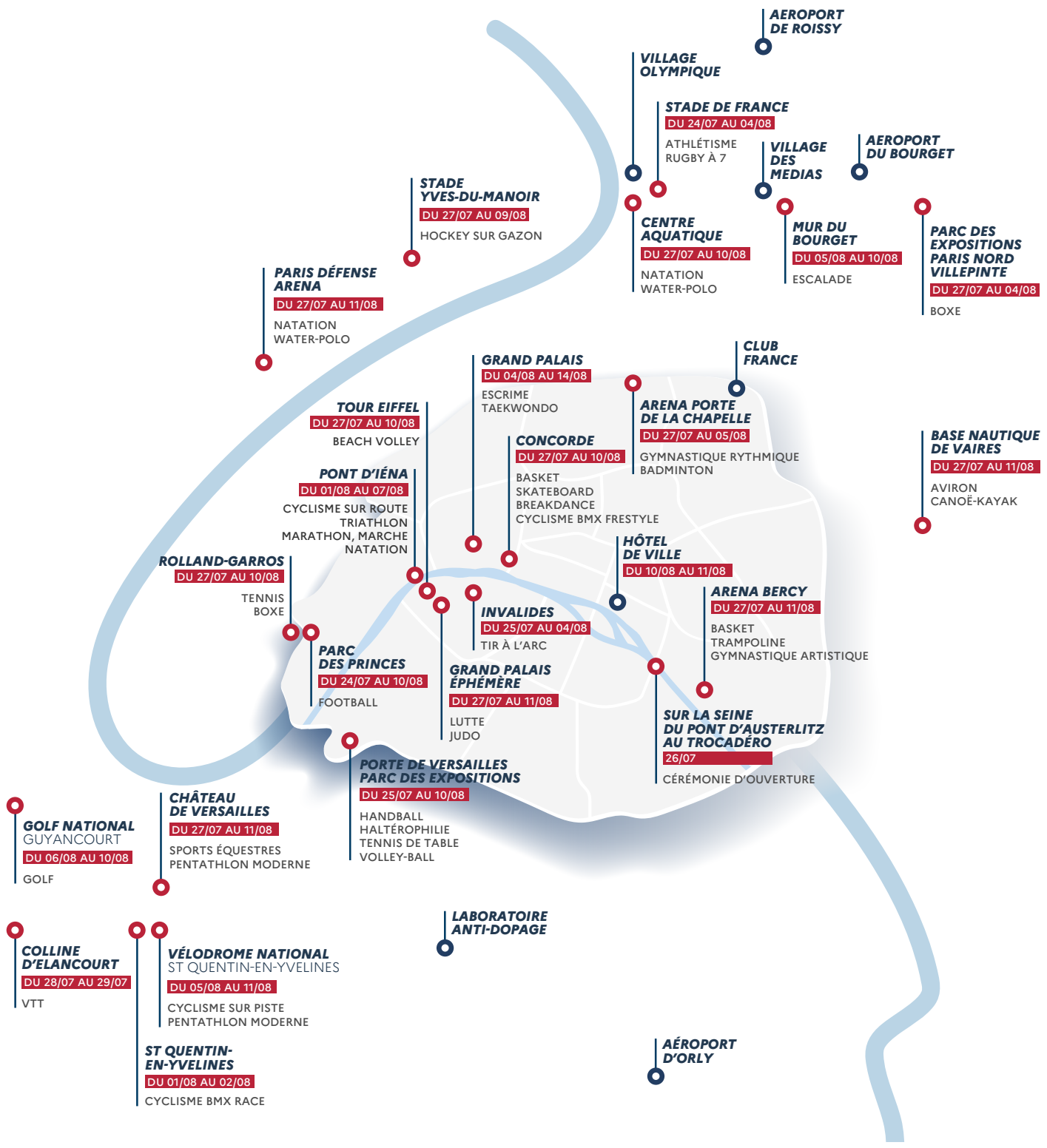
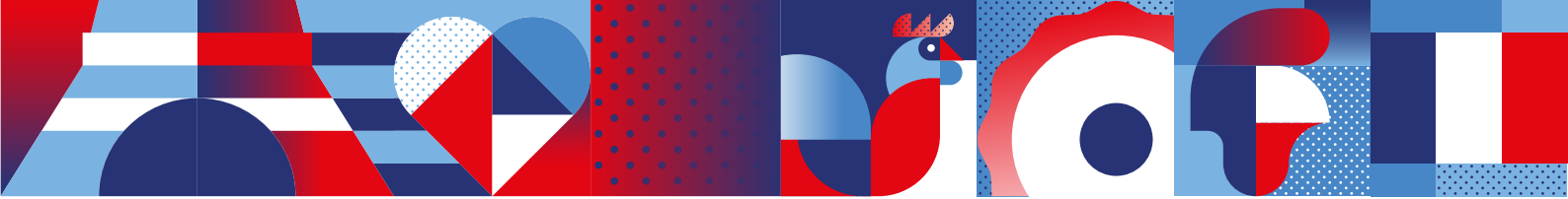
## LES DATES CLEFS JEUX OLYMPIQUES 2024



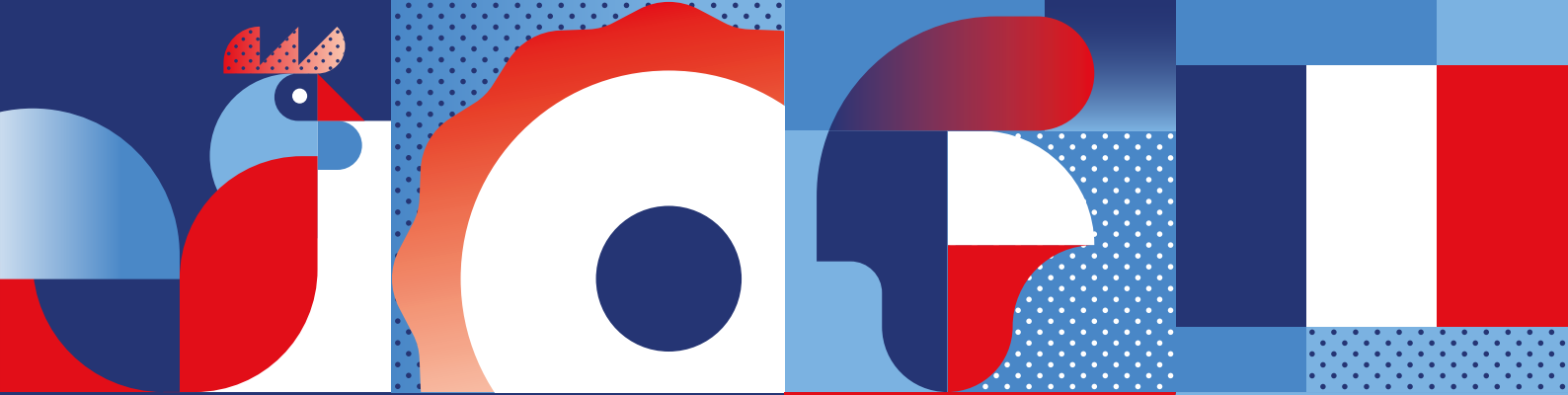


## LIEUX DE COMPÉTITION









3.

---

# Déontologie

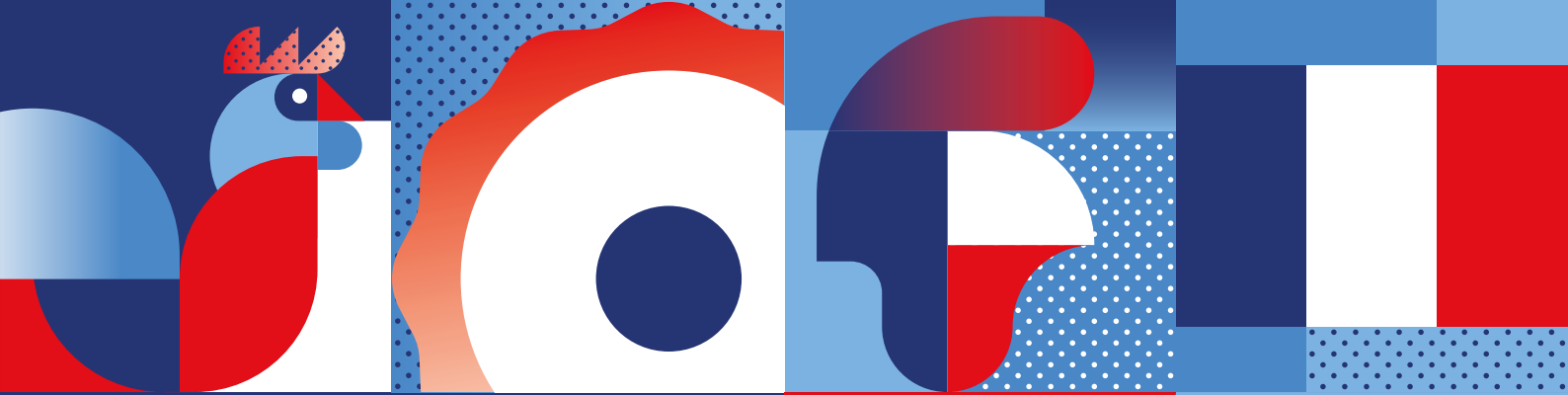
## RAPPELS EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE

*Les Jeux olympiques et paralympiques sont un événement universel qui donnera une exceptionnelle visibilité à notre pays. L'action des forces de l'ordre sera décisive pour la réussite de l'événement. L'exemplarité de chacun des policiers est donc une exigence.*

*Dans ce contexte, il est utile de rappeler un certain nombre de principes issus du code de déontologie.*

- le devoir de rendre compte, avec fidélité et précision.*
- le secret professionnel et le devoir de discrétion, en ne divulguant pas les informations dont il a connaissance dans l'exercice ou au titre de ses fonctions.*
- le devoir de probité, en ne se prévalant pas de sa qualité pour en tirer un avantage personnel, en n'acceptant aucun avantage ni aucun présent directement ou indirectement lié à ses fonctions*
- agir avec discernement, en tenant compte en toutes circonstances de la nature des risques et menaces, des délais pour agir, du choix de la meilleure réponse légale.*
- le devoir d'impartialité, en accordant la même attention et le même respect à toute personne, en n'établissant aucune distinction dans ses actes et ses propos de nature à constituer une discrimination.*
- l'obligation de dignité en toute circonstance, dans ou en dehors du service, y compris sur les réseaux sociaux.*





4.

---

## Les principales menaces

Le contexte international comporte un certain nombre de risques et de menaces potentiels sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Il importe pour chaque policier engagé sur cette mission de sécurisation de l'événement d'identifier ces menaces pour être mieux à même d'y faire face, pour leur sécurité et pour protéger les populations.

## UN ACTE TERRORISTE

- Une forte menace endogène d'individus isolés au profil fragile, renforcée par la situation au Proche-Orient
- Une forte menace d'activation depuis l'étranger, notamment par l'EI et ses satellites, avec un soutien logistique depuis des pays extra-européens
- Un possible recours à des modes opératoires sommaires (arme blanche, voiture bélier, etc)

## UNE CYBERATTAQUE

- Cybercriminalité
- Manipulation de l'information (par exemple pour dégrader l'image de la France et de ses institutions)

## LA MENACE CONTESTATAIRE SOCIALE ET SOCIÉTALE

- Un risque particulièrement fort d'actions menées par des mouvements radicaux
- Une contestation directement liée aux JOP 24, ciblant notamment les sponsors et partenaires des Jeux
- Une contestation opportuniste exploitant la vitrine médiatique des JOP 24 ou utilisant les JOP 24 comme moyen de pression
- Des « happenings » sur la voie publique et une forte communication numérique
- Des actions clandestines perturbant les Jeux (infrastructure sportive, moyen de transport, etc)

## LA CRIMINALITÉ ET LA DÉLINQUANCE

### LES PRINCIPALES INFRACTIONS

#### Détection et traitement

Des aides sont à votre disposition pour l'identification et le traitement des principales infractions (extraits de la DocPro de la Police nationale).

#### Armes

- Identification de la catégorie d'une arme à feu, conduite à tenir

→ [L'outil d'aide à l'identification d'une arme à feu](#)

#### Contrefaçons

- Infractions de contrefaçon

→ [Tableau des infractions Contrefaçon](#)

- Contrefaçons de produits dérivés JOP Paris 2024
- [fiche réflexe](#)

#### Discriminations

→ [Fraude documentaire](#)

→ [guide contre racisme, antisémitisme, haine anti LGBT](#)

→ [Guide des discriminations](#)

→ [module des infractions](#)

#### Fraudes à la billetterie et à l'hébergement

- Escroquerie et fraude en lien avec les JOP

→ [fiche réflexe escroquerie fraude JOP](#)

→ [tableau d'infractions escroquerie](#)

#### Routier

→ [guide des infractions routières](#)

→ [l'interception sur infraction flagrante](#)

→ [le refus d'obtempérer](#)

→ [les visites et fouilles de véhicule](#)

→ [arrêt, stationnement et véhicules abandonnés](#)

→ [l'amende forfaitaire délictuelle](#)

#### Stupéfiants

→ [produits stupéfiants](#)

→ [AFD - Usage de stupéfiants](#)

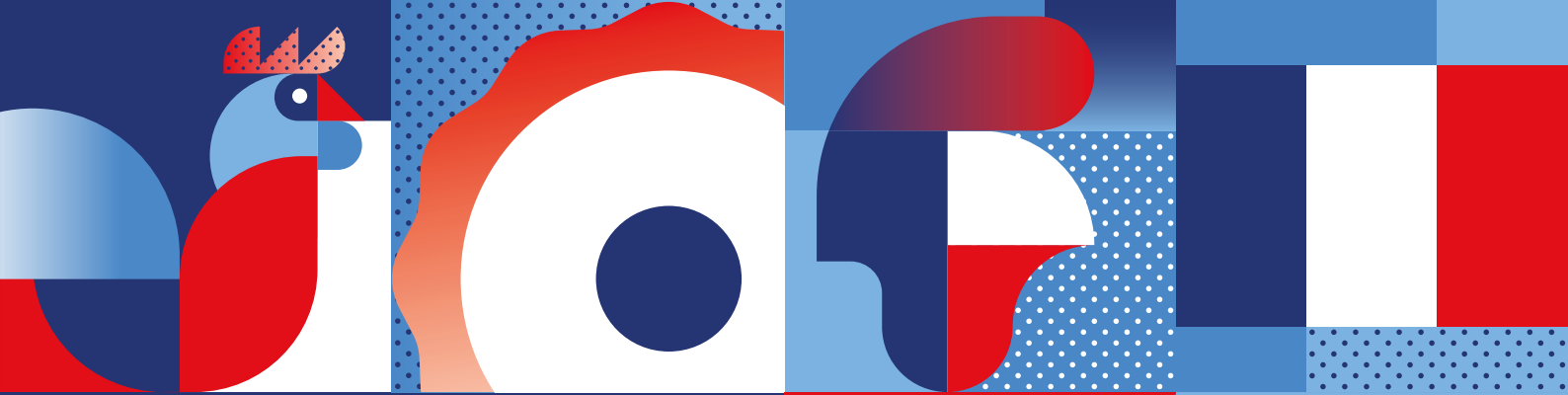
→ [Lutte contre le dopage](#)

#### Violences sexuelles et sexistes

→ [Autres infractions](#)

→ [Infractions](#)

→ [livret traitement des VSS](#)



5.

---

## L'accueil du public

## RELATION AVEC LE PUBLIC ET ACCUEIL

*Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris sont l'occasion d'un grand rendez-vous avec toutes les populations du monde pour la France. La police nationale sera à la hauteur de ce rendez-vous pour accueillir le public et les victimes.*

*Le policier est au service de la population. Il est respectueux de la dignité des personnes. Sa relation avec la population est empreinte de courtoisie et requiert l'usage du vouvoiement.*

*Plusieurs principes doivent être soulignés:*

- *respecter la confidentialité dans les locaux d'accueil*
- *disposer dans les locaux d'accueil de brochures en langues étrangères, en soulignant par ailleurs le recours à MaSécurité, disponible en plusieurs langues.*
- *utiliser le Neo2 pour les déclarations d'usagers en main courante pour faciliter cette démarche, plus largement orienter les usagers*
- *veiller à la qualité du renseignement téléphonique et aux réponses apportées aux appels 17- Police secours*

### ACCUEIL DU PUBLIC

**Il doit toujours être ouvert, souriant, bienveillant, rassurant.**



## ACCUEIL DES VICTIMES

→ [fiche plainte-accueil des victimes](#)

## FACE A UN ÉTRANGER

Guide linguistique

→ [Guide des grands événements sportifs en 5 langues - 2024](#)

## LA SIGNALÉTIQUE PAR LES ÉCUSSENS DE POLICE

Pendant les JOP, les seuls écussons pouvant être portés sont les suivants :

*épaule gauche*



*épaule droite*

*(selon variantes des filières)*



## BADGES MULTILINGUES

Pour signaler les personnels bilingues aux visiteurs, 5 badges (anglais, espagnol, allemand, italien et portugais) sont disponibles.



## LES VÉHICULES DIPLOMATIQUES

### Plaques d'immatriculation

*Un chiffre, identifiant du pays – Des lettres – Un chiffre, n° de série du véhicule.*

### Les lettres



Corps  
consulaire



OCDE



Corps  
Diplomatique



Personnel technique  
ou administratif  
non diplomatique



Chef de Mission  
Diplomatique  
(ambassadeur)



Conseil de  
l'Europe



UNESCO

## Les premiers chiffres de 1 à 399

1 ou 201 Afghanistan  
 2 ou 202 Afrique-du-Sud  
 3 ou 203 Albanie  
 4 ou 204 Algérie  
 5 ou 205 Allemagne  
 6 ou 206 U.S.A.  
 7 ou 207 Égypte  
 8 ou 208 Arabie Saoudite  
 9 ou 209 Argentine  
 10 ou 210 Australie  
 11 ou 211 Autriche  
 12 ou 212 Belgique  
 13 ou 213 Myanmar  
 14 ou 214 Bolivie  
 15 ou 215 Bhoutan  
 16 ou 216 Brésil  
 17 ou 217 Bulgarie  
 18 ou 218 Burundi  
 19 ou 219 Cambodge  
 20 ou 220 Cameroun  
 21 ou 221 Canada  
 22 ou 222 Centrafrique  
 23 ou 223 Sri Lanka  
 24 ou 224 Chili  
 26 ou 226 Chine  
 27 ou 227 Chypre  
 28 ou 228 Colombie  
 29 ou 229 Congo Brazzaville  
 30 ou 230 Congo Kinshasa  
 31 ou 231 Corée-du-Sud  
 32 ou 232 Costa Rica  
 33 ou 233 Côte-d'Ivoire  
 34 ou 234 Cuba  
 35 ou 235 Bénin  
 36 ou 236 Danemark  
 37 ou 237 Rép. dominicaine  
 38 ou 238 El Salvador  
 39 ou 239 Équateur  
 40 ou 240 Espagne  
 41 ou 241 Éthiopie  
 42 ou 242 Finlande  
 43 ou 243 Gabon  
 44 ou 244 Ghana  
 45 ou 245 Grande-Bretagne  
 46 ou 246 Grèce  
 47 ou 247 Guatemala  
 48 ou 248 Guinée  
 49 ou 249 Haïti

50 ou 250 Burkina Faso  
 51 ou 251 Honduras  
 52 ou 252 Hongrie  
 53 ou 253 Inde  
 54 ou 254 Indonésie  
 55 ou 255 Irak  
 56 ou 256 Iran  
 57 ou 257 Irlande  
 58 ou 258 Islande  
 59 ou 259 Israël  
 60 ou 260 Italie  
 61 ou 261 Jamaïque  
 62 ou 262 Japon  
 63 ou 263 Jordanie  
 64 ou 264 Kenya  
 65 ou 265 Koweït  
 66 ou 266 Laos  
 67 ou 267 Liban  
 68 ou 268 Liberia  
 69 ou 269 Libye  
 70 ou 270 Liechtenstein  
 71 ou 271 Luxembourg  
 72 ou 272 Malaisie  
 73 ou 273 Malawi  
 74 ou 274 Madagascar  
 75 ou 275 Mali  
 76 ou 276 Maroc  
 77 ou 277 Mauritanie  
 78 ou 278 Mexique  
 79 ou 279 Monaco  
 80 ou 280 Népal  
 81 ou 281 Nicaragua  
 82 ou 282 Niger  
 83 ou 283 Nigeria  
 84 ou 284 Norvège  
 85 ou 285 Nle-Zélande  
 86 ou 286 Ouganda  
 87 ou 287 Pakistan  
 88 ou 288 Panama  
 89 ou 289 Paraguay  
 90 ou 290 Pays-Bas  
 91 ou 291 Pérou  
 92 ou 292 Philippines  
 93 ou 293 Pologne  
 94 ou 294 Portugal  
 96 ou 296 Roumanie  
 97 ou 297 Rwanda  
 98 ou 298 Saint-Marin  
 99 ou 299 Vatican

100 ou 300 Sénégal  
 101 ou 301 Sierra Leone  
 102 ou 302 Somalie  
 103 ou 303 Soudan  
 104 ou 304 Suède  
 105 ou 305 Suisse  
 106 ou 306 Syrie  
 107 ou 307 Tanzanie  
 108 ou 308 Tchad  
 110 ou 310 Thaïlande  
 111 ou 311 Togo  
 112 ou 312 Trinité-et-Tobago  
 113 ou 313 Tunisie  
 114 ou 314 Turquie  
 115 ou 315 Russie  
 116 ou 316 Uruguay  
 117 ou 317 Venezuela  
 118 ou 318 Vietnam  
 119 ou 319 Yémen  
 120 ou 320 Yougoslavie  
 121 ou 321 Zambie  
 122 ou 322 Maurice  
 123 ou 323 Mongolie  
 125 ou 325 Bangladesh  
 126 ou 326 Qatar  
 127 ou 327 Émir. arabes unis  
 129 ou 329 Singapour  
 130 ou 330 Oman  
 131 ou 331 Bahreïn  
 132 ou 332 Corée du Nord  
 133 ou 333 Seychelles  
 134 ou 334 Malte  
 135 ou 335 Djibouti  
 136 ou 336 Comores  
 137 ou 337 Angola  
 138 ou 338 Guinée Équat.  
 139 ou 339 Zimbabwe  
 140 ou 340 Cap-Vert  
 141 ou 341 Guinée-Bissau  
 142 ou 342 Mozambique  
 143 ou 343 Suriname  
 144 ou 344 Sainte-Lucie  
 145 ou 345 Gambie  
 146 ou 346 Brunei  
 147 ou 347 Sao Tomé-et-Ppe  
 148 ou 348 Belize  
 149 ou 349 Namibie  
 150 ou 350 Estonie

151 ou 351 Lettonie  
 152 ou 352 Lituanie  
 153 ou 353 Ukraine  
 154 ou 354 Bahamas  
 155 ou 355 Barbade  
 156 ou 356 Botswana  
 157 ou 357 Fidji  
 158 ou 358 Grenade  
 159 ou 359 Guyana  
 160 ou 360 Lesotho  
 161 ou 361 Papouasie-Nle-G.  
 162 ou 362 Samoa  
 163 ou 363 Tonga  
 164 ou 364 Antigua-et-Barbuda  
 165 ou 365 Slovénie  
 166 ou 366 Croatie  
 167 ou 367 Slovaquie  
 168 ou 368 Rép. Tchèque  
 169 ou 369 Bosnie-Herzég.  
 170 ou 370 Macédoine  
 171 ou 371 Arménie  
 172 ou 372 Belarus  
 173 ou 373 Kazakhstan  
 174 ou 374 Géorgie  
 175 ou 375 Turkménistan  
 177 ou 377 Ouzbékistan  
 178 ou 378 Azerbaïdjan  
 179 ou 379 Andorre  
 180 ou 380 Érythrée  
 181 ou 381 Moldavie  
 182 ou 382 St-Vincent-et-Gr.  
 183 ou 383 Dominique  
 184 ou 384 St-Christophe-et-N.  
 185 ou 385 Monténégro  
 186 ou 386 Salomon  
 187 ou 387 Palaos  
 188 ou 388 Îles Cook  
 189 ou 389 Kirghizistan  
 190 Québec  
 191 Cour Internat. de Justice  
 193 Corée du Nord  
 195 Dél. Perm. palestinienne  
 196 Taïwan  
 197 Kosovo  
 198 Soudan du Sud  
 199 Tadjikistan

## Les premiers chiffres de 1 à 399

401 UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (1945, Paris)

402 OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique (1960, Paris)

403 OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (1949, Bruxelles)

405 ESA : Agence Spatiale Européenne (1975, Paris)

406 CCNR : Commission Centrale de Navigation du Rhin (Strasbourg)

407 OACI : Organisation d'Aviation Civile Internationale (1947, Montréal)

408 BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (1945, Washington)

409 FMI : Fonds Monétaire International (1945, Washington)

410 UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance (1946, New York)

411 UNIC : Centre d'Information des Nations Unies

412 OIT : Organisation Internationale du Travail (1919, Genève)

413 UEO : Union de l'Europe Occidentale (1948, Bruxelles)

414 UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (1950, Genève)

415 Union européenne (1993, Bruxelles)

416 EURATOM : Communauté Européenne de l'Énergie Atomique CEEA (1958, Bruxelles)

417 AFE : Agence Ferroviaire Européenne (2004, Valenciennes)

418 OEMPP : Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (1951)

419 OIML : Organisation Internationale de Métrologie Légale (1955, Paris)

420 Eurocontrol : Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (1963, Bruxelles)

421 OIVV : Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (1958)

422 BIE : Bureau International des Expositions (1928, Paris)

423 BID : Banque Interaméricaine de Développement (1959, Washington)

424 IIF : Institut International du Froid (1908, Paris)

425 OIAC : Organisation Inter-Africaine du Café

426 CIAA : Conférence internationale sur l'assurance africaine

427 OAMCAF : Organisation Africaine et Malgache du Café (1960-2007)

428 OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse (1963, Paris-Berlin)

429 CIPEC : Conseil Intergouvernemental des Pays Exportateurs de Cuivre (1967-1988, Lusaka)

430 BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (1962, Dakar)

431 CERN : Organisation européenne pour la recherche nucléaire (1954, Genève)

432 INTERPOL : Organisation Internationale de Police Criminelle (1923, Vienne ; 1946-56, Lyon)

433 OIF : Organisation internationale de la francophonie,

434 BIPM : Bureau International des Poids et Mesures (1875, Paris)

435 LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire (1976, Grenoble)

436 BADEA : Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (1973, Khartoum)

437 PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement (1972, Nairobi)

438 OIE : Office International des Épizooties (1924, Paris)

439 CIEPS : Centre international d'enregistrement des publications en série (1972, Paris)

440 Eutelsat : Organisation européenne de télécommunications par satellite (1997, Paris)

441 Union latine (1954-2012, Paris)

442 Intelsat : Organisation internationale de télécommunications par satellite (1964, Washington)

443 BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale (1972, Yaoundé)

444 APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie (1967, Paris)

445 BERD : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (1991, Londres)

446 OCVV : Office Communautaire des Variétés Végétales (1994, Angers)

447 Secrétariat Général de la Francophonie

448 CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme (1959, Paris)

449 Ligue des États arabes (1945, Le Caire)

450 Bureau de projets de l'OMS (1992, Nancy)

451 Commission européenne (1958, Bruxelles-Luxembourg)

452 OCCAR : Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (1996,

Bonn)

453 IESUE : Institut d'Études de Sécurité de l'Union européenne (2001, Paris)

454 ITER : Réacteur thermonucléaire expérimental international (2007, Cadarache)

455 INIBAP : Réseau internat. pour l'amélioration de la prod. de la banane et de la banane plantain (1985, Montpellier)

456 Agence du GNSS européen (2004, Prague)

458 CSSG : Centre de surveillance de la sécurité Galileo (Saint-Germain-en-Laye)

459 CGIAR : Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (Montpellier)

460 ABE : Autorité bancaire européenne (Paris La Défense)

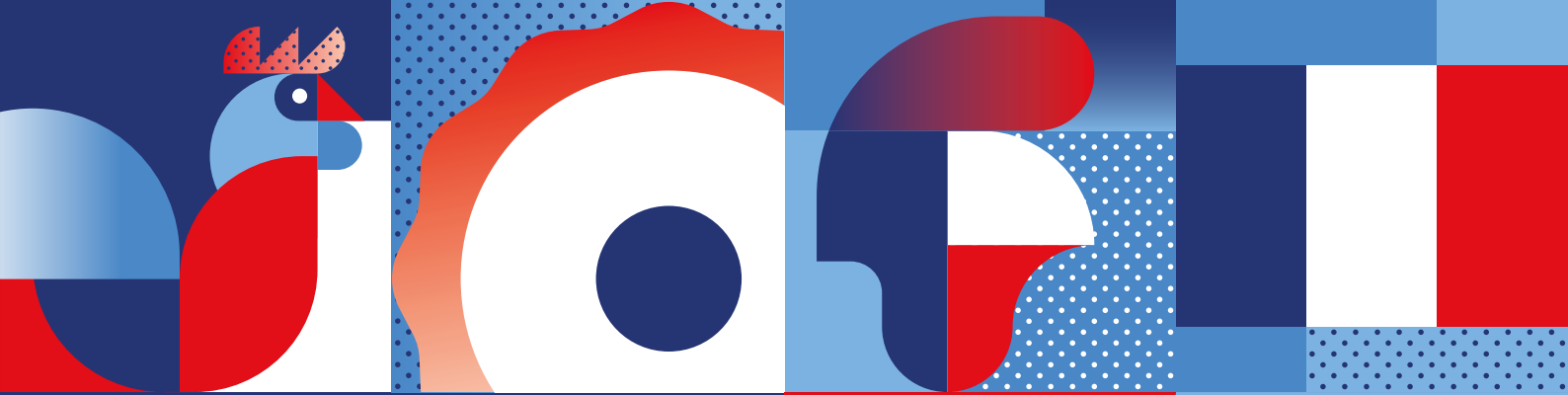
462 OMM : Organisation météorologique mondiale (1950, Genève)

500 Hautes personnalités

600 Conseil de l'Europe (1949, Strasbourg)

700 CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer (1965, Lyon)





6.

---

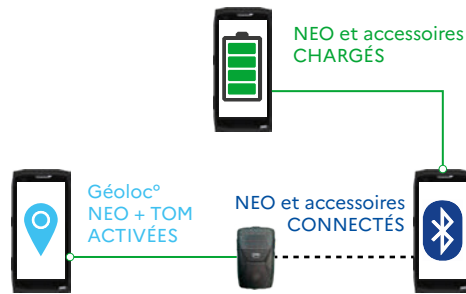
**Le numérique**



**STORM**

# STORM : L'ESSENTIEL.

## DÉPART EN SERVICE



## JE CRÉE MOI-MÊME...



### UN FIL DE DISCUSSION TOM

EN INVITANT VIA LE RÉPERTOIRE :

- mon chef direct
- tout utilisateur STORM (GN - PN - PP)

### UNE AUDIOCONFÉRENCE

EN INVITANT VIA LE RÉPERTOIRE :

- tout utilisateur STORM (GN - PN - PP)



### UNE CONFÉRENCE RADIO

Réservé aux ADMIN TOM

## MON PROFIL TOM

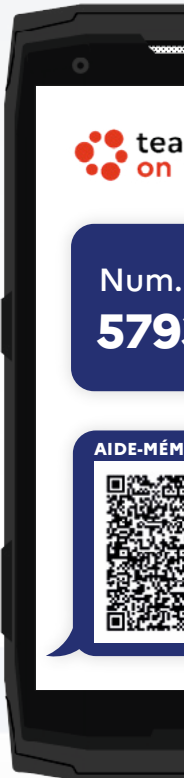
Onglet « Paramètres - Mon compte »

Mon IMAGE MODIFIABLE

Mon DÉPT TOM de rattachement

Mon ALIAS MODIFIABLE

Infos complémentaires, spécialisation, etc. MODIFIABLE



## INTEROPÉRABILITÉ = PARLER AVEC UNE AUTRE

### CONF. ORGANIQUE

Besoin programmé



JE SAISIS MON ADMINISTRATEUR TOM

### LIEN DE CONFÉRENCE

Dispositif rapide



JE SAISIS MON OPÉRATEUR WEBCHAT

Si STORM sera déployé sur les sites JOP 2024, ACROPOL continuera de fonctionner en secours.

Il ne sera pas demandé à un personnel en renfort non doté de STORM de savoir utiliser ce nouvel outil.



ANFSI

### PROBLÈME DE RÉSEAU ?



dans appli BOÎTE À OUTILS  
=> sélectionner profil



ITINÉRANCE



TOUS OPÉRATEURS



RUBIS ACROPOL



### APPEL DE DÉTRESSE ET MODE DIR



STORM



RUBIS ACROPOL

### PROBLÈME D'ACCESSOIRE ?

PAGE WIKI ACCESSOIRES



ASSISTANCE UTILISATEURS

0.800.861.146



## RE UNITÉ

### CONFÉRENCE « ÉTOILE »

Urgence /recueil



JE RECHERCHE LA CONF « \* » DE L'UNITÉ D'ACCUEIL

### CRITICALL

Reboucler des canaux INPT et/ou STORM



JE SAISIS MA SALLE DE COMMANDEMENT (CORG/CIC)

# UTILISATION DE LA MAIN COURANTE LORS DES JOP 2024

*La main courante (MCPN) est devenue un outil majeur dans la gestion du quotidien, tant au niveau de l'activité des personnels que de la gestion des événements. Cette application MCPN sera utilisée lors des Jeux olympiques et paralympiques pour les personnels en renfort. Compte tenu des volumes de personnels et des missions confiées, il est essentiel de ne pas avoir de déperdition dans la saisie des interventions, des déclarations, des prises de service.*

## APPLICATION POUR LES PERSONNELS EN RENFORT

Agent en renfort, vous utiliserez la MC de la même manière que dans votre service d'origine. Vous conserverez votre niveau d'habilitation d'origine et vos qualifications.

Personnel désigné pour les missions et les périodes de renfort, vous serez enregistré par les services d'origine via le *module de renfort* et affecté dans des unités structurelles d'accueil appelées *compagnies de marche*. Pendant la période de renfort, l'application MC pourra être utilisée sur poste fixe comme sur NEO pour la période des JOP 2024.

→ [Retrouvez la documentation complète MCI](#)

## ACCÈS À MC

En fonction des instructions spécifiques que vous recevrez de votre direction d'accueil (DOPC, DSPAP, DD/DIPN...), vous pourrez effectuer des prises de service (PDS), des gestions d'activité, des mentions de service, des gestions d'événements, consulter les consignes et créer des rapports d'activité.

L'application MC devra être téléchargée depuis le F-DROID puis installée sur votre NEO. Afin d'optimiser l'accès à MCPN qui est assuré via CHEOPS, il vous est conseillé de mettre à jour votre mot de passe CHEOPS avant le début de votre renfort.

Pour la spécificité des Jeux olympiques et paralympiques, une famille de codes en lien avec les différents modules utilisés a été créée. Afin de les distinguer des autres codes, ces derniers commencent tous par *JOP 2024*.

## LES DÉCLARATIONS D'USAGERS (DU)

### *Utilisation de l'application DU pendant la période des JOP 2024*

La rédaction de la DU pourra être faite au service en web ou à l'extérieur en mobilité via les NEO. Vous pourrez utiliser DU comme dans votre service d'origine dès lors que vous disposerez des accès.

### *Pendant la période du renfort, les DU rédigées seront enregistrées à l'adresse du service d'accueil.*

À l'issue de la rédaction, la DU pourra être envoyée par mail au déclarant directement sur place ou être délivrée sous la forme d'un exemplaire papier dans le commissariat de police de son choix. Pour la spécificité des JOP 2024, vous utiliserez également la famille des codes commençant par JOP 2024 en lien avec la déclaration d'utilisateur à prendre.

*NB : Il reviendra aux super gestionnaires d'utiliser le module intitulé renfort pour vous réceptionner et vous répartir dans les unités. À l'occasion des JOP 2024, ils devront obligatoirement faire une gestion de renfort par compagnie de marche. Les super gestionnaires du service d'origine devront vous mettre à disposition en renseignant le module des renforts. Cette manipulation devra être faite pour chaque création d'unité de marche.*

→ [Retrouvez les fiches utilisateurs](#)

→ [Retrouvez la FAQ](#)

## COMMENT APPELER ?

01

**0.800.861.146**

Composez le numéro vert. Gratuit depuis votre poste fixe et inclus dans les forfaits mobiles

### INSTITUTION

02

Choisissez la Police en tapant 2

03

### MATRICULE

Saisissez votre matricule suivi de #

04

### CODE

Tapez le code à 3 chiffres de l'application pour laquelle vous appelez

Téléchargez l'application CNAU-NEO, disponible sur le store



## PRINCIPAUX CODES

• GesTT	437	• IGAV	428
• CHEOPS	243	• NEO - MonNeo	636
• CARTE Pro	227	• PVE	783
• PNIJ	764	• PEGASE 2	734
• FAED	345	• MCPN - DU	627
• LRPPN	577	• Proce@web	776
• FOVES	368	• LOG-MI	564
• TAJ	825	• ORUS	678

## AUTRES APPLICATIONS

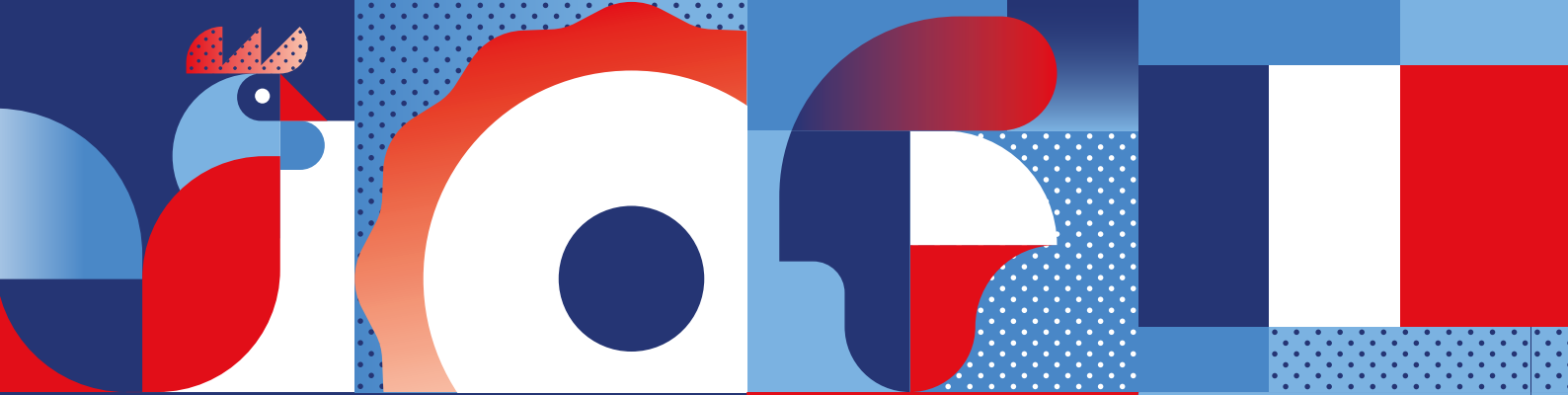
ACCUEIL- Police RDV	222	AMARIS - OSADIS	447
ADOC	236	API PNR - STITCH	
ARES	273	SETRADER	382
ASTRA	278	EVALNAT	
CRIMIN	345	MENTORAT	367
Caméra Piéton	226	OTV	688
FPR 2	377	PLINE	754
GASPARD	345	PPEL	775
HUB Scellé	482	SBNA	726
IDIC	434	SI.FOURRIERES	
LRP A	572	BORD DE ROUTE	743
VIDEOGAV	843	SVH	784
DOCVERIF - EASF		TOM	866
CARTOFAST - FAST		VULCAIN	885
FOJAG - FVA		SIAJ NG	
IDPV - POF	373	E-procuration	264
Portail DGFIP		Ma sécurité	
Portail URSSAF		GPO	
FPVIF			
FEA - FPASP - FSPRT	378		

## HORAIRES



**0800.861.146**

<http://cnaupolice.psi.minint.fr/>



7

---

# La Santé

# CONTACTS MEDECINE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DURANT LA PERIODE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARAOLYMPIQUES DE PARIS

**ADMINISTRATION CENTRALE  
PREFECTURE DE POLICE  
ILE DE FRANCE**

## **SERVICES MÉDICAUX DE PRÉVENTION DE RÉFÉRENCE DURANT LES JOP : EN JOURNÉE (9H -17H30) HORS WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS**

Le secrétariat du service médical de prévention du site BEAUVAU est joignable au : **01 40 07 61 17** ou **01 40 07 26 40**. Ce dernier vous orientera en fonction de votre localisation et de votre demande.

Les infirmiers en santé au travail de BEAUVAU peuvent être contactés directement au : **01 40 07 25 00**.

Pour Paris intra-muros: Service médical de l'hôpital des gardiens de la paix (75013) : **01 53 71 67 00** ou **66 74**

Pour la petite et grande couronne: Service médical de Prévention de la Région Ile de France hors Paris 7 rue Leblanc Paris 15<sup>ème</sup> Tel : **01 82 52 44 87**

L'ensemble des départements des petites et grandes couronnes et notamment les sites de Orly et Roissy auront un médecin référent attribué.

## **PENDANT LES WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS, LE MÉDECIN DU TRAVAIL COORDONNATEUR D'ASTREINTE PREND LE RELAIS AU NUMÉRO D'ASTREINTE JOP-MDP. IL SERA JOIGNABLE H24 ET 7J/7J ENTRE LE 24 JUILLET ET LE 11 AOÛT.**

**Les missions du service médical de prévention et de santé au travail durant les JOP** : Les équipes médicales assureront les visites à la demande (agent; administration, médecin) pour toute question médicale en lien avec l'activité professionnelle.

Elles recevront les agents dans le cadre des petites urgences ne nécessitant pas à priori d'orientation vers le réseau de soins.

Les médecins du travail coordonnateurs assureront leur rôle de conseil aux chefs de service en cas de situation collective pouvant avoir un impact sur la santé des personnels et le bon déroulement des missions (impact des fortes chaleurs, canicule, risques infectieux, information et conduite à tenir, évaluation de certains équipements de protection individuelle ...).



## J'AI BESOIN D'AIDE PSYCHOLOGIQUE LE SSPO ET SES PARTENAIRES

Le Service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) dispose d'un numéro d'appel unique **0 805 20 17 17**

- **Tous les personnels** peuvent contacter, **en journée (9h – 18h)**, le psychologue de leur secteur d'origine ou d'accueil, pour obtenir un rendez-vous ou une orientation ;
- **L'encadrement** peut joindre le psychologue de secteur, **en journée (9h – 18h)** ou le psychologue d'astreinte, **les soir, nuits, week-ends et jours fériés** pour toute situation individuelle préoccupante ou suite à une situation opérationnelle critique (conseil, évaluation de la situation et des mesures d'accompagnement à mettre en place) ;

**En complément**, vous pouvez aussi contacter un psychologue, **24h/24 et 7j/7** à partir de :

- la **ligne d'écoute externalisée** au **0 805 230 405** ou à l'aide du QR Code
- le **numéro national souffrance / prévention suicide joignable** au **3114** pour une écoute, un conseil ou une orientation

En cas d'**urgence**, appeler le **15** ou le **112**



## J'AI ÉTÉ BLESSE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AUX BLESSÉS (MAB)

**Je suis blessé dans le cadre de ma mission de renfort, quelles sont les démarches à effectuer :**

Je suis transporté à l'hôpital et ne suis pas en mesure de faire des démarches :

mon cadre de proximité remplit le **formulaire de déclaration d'accident** et récupère auprès de l'hôpital un certificat médical de blessure et un arrêt de travail éventuel qui devront être transmis à mon service RH d'origine.

Je suis blessé mais en mesure de faire des démarches :

- Mon cadre de proximité me remet le **formulaire de déclaration d'accident** ;
- Je me rends chez un médecin (ou à l'hôpital) et lui remet le bon de prise en charge (qui m'aura été remis par mon cadre de proximité) qui lui permettra d'être payé. Il me délivre en retour un **certificat médical initial (CMI)** ;
- Je remplis le formulaire de déclaration d'accident et transmets l'ensemble des pièces (certificat médical initial, déclaration d'accident et arrêt de travail éventuel) **à mon service RH**.

**La Mission d'accompagnement des blessés est à ma disposition pour toute question à l'adresse mail : [drhfs-sdpasp-mab@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpasp-mab@interieur.gouv.fr) ou au 01 80 15 56 13 ou 01 80 15 46 77**





## J'AI ÉTÉ VICTIME D'UNE AGRESSION EN RAISON DE MA QUALITÉ DE POLICIER

### Groupe d'Assistance aux Policiers Victimes (GAPV)

J'ai été **victime d'une agression, de menace, d'outrage ou d'injure dans le cadre professionnel ou privé, en raison de ma qualité de policier.**

Le GAPV est à ma disposition au **0800 95 00 17** ou à l'adresse mail : [policiers-victimes@interieur.gouv.fr](mailto:policiers-victimes@interieur.gouv.fr) de 5 heures à 23 heures, week-ends et jours fériés compris

### le GAPV

- propose une **écoute, des conseils et une orientation** vers les différents dispositifs d'aides pour soutenir l'agent victime et le guider dans ses démarches
- assure une **veille dynamique** et le suivi des situations individuelles dans la durée
- accompagne depuis janvier 2023 les agents de la Police nationale confrontés à des **violences conjugales et intrafamiliales**



## JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS SOCIALES SERVICE SOCIAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Les difficultés de la vie quotidienne, d'ordre privé ou professionnel peuvent affecter tout individu.

Qu'il s'agisse de difficultés passagères liées à la vie quotidienne ou de chocs provoqués par les aléas de la vie (rupture affective, accident, maladie, décès d'un proche ou d'un collègue, perte d'un bien à la suite d'un incendie, de catastrophes naturelles...), certains changements peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves pour l'individu.

Le rôle traditionnel et connu du service social est de soutenir les agents dans ces circonstances.

Diplômé d'État, l'assistant de service social est soumis au secret professionnel (Article L-411-3 du code de l'action sociale et des familles Article 226.13 et 226.14 du code pénal )

**Coordonnées** : pour orientation vers l'assistant de service social territorialement compétent

**La Conseillère Technique Nationale pour le Service Social 06 68 92 02 74**

<b>VIE PERSONNELLE</b> Accès aux droits, Difficultés familiales (enfant, séparation...), Budget, Logement, Catastrophes naturelles, Décès	<b>VIE PROFESSIONNELLE</b> Accueil des nouveaux arrivants, Accompagnement à la mobilité, au changement, Participation aux instances de concertation, Appui au management, Intervention sociale suite à un événement grave	<b>SANTÉ AU TRAVAIL</b> Mise à disposition auprès des agents blessés en service, en arrêt de travail, Information sur les différents statuts (invalidité, handicap,...), Orientation vers des services spécialisés
--	--	---



## **J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE MEDICAL SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL**

**J'ai des questions médicales en lien avec ma mission de renfort et souhaite consulter un médecin du travail :**

**En journée (9h – 17h30) hors week-end et jours fériés**

- Le secrétariat du service médical de prévention du site BEAUVAU est joignable au **01 40 07 61 17** ou **01 40 07 26 40**. Ce dernier vous orientera en fonction de votre localisation et de votre demande.
- Les infirmiers en santé au travail de BEAUVAU peuvent être contactés directement au **01 40 07 25 00**.
- Pour Paris intra muros: Service médical de l'hôpital des gardiens de la paix (75013) : **01 53 71 67 00 ou 66 74**
- Pour la petite et grande couronne: Service médical de prévention basé à la Préfecture d'Ile de France (75015) : **01 82 52 44 87**

**En Week-end et jours fériés, le médecin du travail coordonnateur d'astreinte prend le relais au XXXXXXXX. Il sera joignable H24 et 7J/7J entre le 24 juillet et le 11 août.**

- En cas d'**urgence**, appeler le **15** ou le **112**

## **J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE MEDICAL SERVICE MÉDICAL STATUTAIRE**

**Je suis blessé ou malade et je souhaite des précisions sur mon arrêt de travail et ses conséquences sur la poursuite de ma mission de renfort JOP en zone Paris Ile de France**

Je peux contacter l'un des services suivants (9h-17h, jours ouvrables)

- **Secrétariat du médecin-chef de la police nationale**  
Tel : **01 80 15 45 88** ou **89**  
[drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr)
- **Service médical statutaire et de contrôle de la Préfecture de police (à compléter)**
- **Service médical statutaire des services centraux (immeuble Lumière Paris)**  
Tel : **01 80 15 45 95** ou **96**  
[drhfs-sdpasp-smssc@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpasp-smssc@interieur.gouv.fr)

# **J'AI BESOIN DE CONSULTER UN MÉDECIN OU UN DENTISTE POUR UNE AFFECTION SANS LIEN AVEC LE SERVICE ET/OU HORS VACATION**

**Je veux prendre un rendez-vous de consultation auprès d'un médecin généraliste**

- **SOS Médecins Paris : prendre rendez-vous en ligne ( [www.sosmedecins.com](http://www.sosmedecins.com) )**  
Dispose également de centre médicaux accessibles avec ou sans rendez-vous en soirée et les samedi, dimanche et jours fériés (adresses sur le site)
- **Urgences Médicales de Paris: 01 53 94 94 94 ou rendez-vous en ligne [www.ump.fr](http://www.ump.fr)**
- **Maisons médicales de garde : via le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)**
- **Via le SAS du SAMU (15)**  
Le SAMU pilote le dispositif dit Service d'Accès aux Soins ou SAS pour des soins non programmés chez des patients ne disposant pas de médecin traitant ou si celui-ci est absent.

**Je veux prendre un rendez-vous de consultation auprès d'un chirurgien-dentiste**

- **Je consulte le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)**

## **ZONES DE DEFENSE NORD**

Médecin coordonnateur par intérim

Tel : **01 40 07 25 01**

**[florence.foullon@interieur.gouv.fr](mailto:florence.foullon@interieur.gouv.fr)**

Service médical de la Préfecture de région  
12-14 rue Jean Sans peur 59039 LILLE Cedex

Secrétariat : **03 20 30 56 11**

**[anne.verhaeghe@nord.gouv.fr](mailto:anne.verhaeghe@nord.gouv.fr)**

### **SUD**

Médecin coordonnateur de la zone sud

Préfecture des Bouches Du Rhône

Place Félix Baret CS 80001

13282 MARSEILLE Cedex 06

Tel : **04 91 00 51 50**

**[laetitia.de-peretti@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:laetitia.de-peretti@bouches-du-rhone.gouv.fr)**

## **EST**

Service médical de prévention

et santé au travail référent :

Préfecture de la MOSELLE

9 place de la Préfecture

57034 METZ

Tel : **03 87 34 89 34**

Secrétariat : **03 87 34 88 84**

[valerie.laurent@moselle.gouv.fr](mailto:valerie.laurent@moselle.gouv.fr)

## **OUEST**

Service de médecine de prévention

et de santé au travail de la préfecture d'Ille

et Vilaine 81, boulevard d'Armorique

35026 RENNES cedex

Secrétariat : **02 21 86 21 29**

[pref-medecins-de-prevention@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-medecins-de-prevention@ille-et-vilaine.gouv.fr)

## **SUD OUEST ET DOM DROM**

Médecin coordinateur Zonal Frédéric

ANTOGNARELLI

[frederic.antognarelli@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:frederic.antognarelli@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Service médical Commissariat

de Saint Jean de Luz

15 Avenue André Ithurralde

64 500 SAINT JEAN DE LUZ

**Infirmière du service. Madame Véronique THIBAUT**

Tel : **05 59 51 91 89 / 06 33 51 32 43**

## **SUD EST**

Médecin coordonnateur

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Préfecture du Rhône

165, rue Garibaldi, 69003 LYON

Tel : **04 78 62 54 90**

[muriel.delhomme@rhone.gouv.fr](mailto:muriel.delhomme@rhone.gouv.fr)

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE,  
APPELER LE 15 OU LE 112**

**NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION  
DU SUICIDE : 3114**

## **J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE MEDICAL SERVICE MÉDICAL STATUTAIRE**

Je suis blessé ou malade et je souhaite des précisions sur mon arrêt de travail et ses conséquences sur la poursuite de ma mission de renfort JOP en zone SUD-EST

Je peux contacter l'un des services suivants ( 9h-17h, jours ouvrables)

- **Service médical statutaire régional de Lyon**  
215, rue André Philip – Lyon  
Tel : 04 72 84 54 94 ou 86  
[sgami-se-smscp-sec@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-se-smscp-sec@interieur.gouv.fr)
- **Secrétariat du médecin-chef de la police nationale**  
215, rue André Philip – Lyon  
Tel : 01 80 15 45 88 ou 89  
[drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr)

## **J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE MEDICAL SERVICE MÉDICAL STATUTAIRE**

Je suis blessé ou malade et je souhaite des précisions sur mon arrêt de travail et ses conséquences sur la poursuite de ma mission de renfort JOP en zone SUD-OUEST. Je peux contacter l'un des services suivants ( 9h-17h, jours ouvrables)

- **Service médical statutaire régional de Bordeaux**  
89, cours Dupré de Saint Maur – Bordeaux  
Tel : 05 56 99 77 99  
[sgami-so-service-medical-secretariat@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-so-service-medical-secretariat@interieur.gouv.fr)
- **Secrétariat du médecin-chef de la police nationale**  
Tel : 01 80 15 45 88 ou 89  
[drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr)

## **J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE MEDICAL SERVICE MÉDICAL STATUTAIRE**

Je suis blessé ou malade et je souhaite des précisions sur mon arrêt de travail et ses conséquences sur la poursuite de ma mission de renfort JOP en zone SUD

Je peux contacter l'un des services suivants ( 9h-17h, jours ouvrables)

- **Service médical statutaire régional de Marseille**  
299, chemin de Sainte Marthe – Marseille  
Tel : 04 86 57 68 58 ou 61  
[sgamisud-sms13-maladie@interieur.gouv.fr](mailto:sgamisud-sms13-maladie@interieur.gouv.fr)
- **Secrétariat du médecin-chef de la police nationale**  
Tel : 01 80 15 45 88 ou 89  
[drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr)

## **J'AI DES QUESTIONS D'ORDRE MEDICAL SERVICE MÉDICAL STATUTAIRE**

Je suis blessé ou malade et je souhaite des précisions sur mon arrêt de travail et ses conséquences sur la poursuite de ma mission de renfort JOP en zone NORD

Je peux contacter l'un des services suivants ( 9h-17h, jours ouvrables)

- **Service médical statutaire régional de Lille**  
Cité administrative – Rue de Tournai –Lille  
Tel : 03 20 62 48 62  
[drhfs-sdpasp-smssc@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpasp-smssc@interieur.gouv.fr)
- **Secrétariat du médecin-chef de la police nationale**  
Tel : 01 80 15 45 88 ou 89  
[drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr](mailto:drhfs-sdpas-sms-medchef@interieur.gouv.fr)



## « Le coup de chaleur », une urgence médicale

**Interrompre son activité ou faire interrompre le travail d'un collègue s'il y a apparition d'un ou plusieurs signes d'alerte, tels que :** crampes, frissons, nausées, maux de ventre, étourdissements, vertiges, fatigue inhabituelle, malaise général, maux de tête violents, troubles de la conscience, confusions, éventuellement convulsions, d'autres pathologies peuvent être provoquées par la chaleur, troubles du comportement, perte d'équilibre, impression de fièvre, peau chaude, rouge et sèche...



### CONDUITE À TENIR

#### Refroidir en urgence

Prévenir le service médical d'URGENCE si personnel médical sur place et appeler le SAMU (15). Placer la personne dans un endroit frais, la déshabiller ou desserrer les vêtements. Rafraîchir le corps de linge mouillé, ventilateur, vessie de glace ou équivalent (front, nuque, les cuisses). Faire boire de l'eau fraîche si la personne est consciente. Si la victime est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité en attendant les secours.

### En résumé

**Un coup de chaleur peut être irréversible et mortel rapidement.**

Le but est d'éviter le coup de chaleur.

« Pas de température limite de référence » prévue par le Code du travail.

**Mettre à disposition des boissons fraîches.**

**Réduire la température des espaces professionnels :**

- ventilation,
- climatisation,
- occultation des ouvertures.

**Modifier l'ambiance et le rythme de travail :**

- pauses,
- aménagement d'horaires,
- modification des tâches,
- interruption de certains efforts,
- travail en équipe.

**Surveillance médicale accrue :**

- médecin de prévention,
- conseils, intranet, plaquettes,
- soutien auprès des crèches et état d'alerte.

**Surveillance sanitaire :**

- maintenance climatisation,
- maintenance réfrigération (restauration, distributeurs...),
- contrôle des températures.

SERVICE MÉDICAL DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DU MIOM  
PLACE BEAUVAU - TÉL. 01 40 07 26 40 / 01 40 07 61 17 / 01 40 07 25 01



## L'accident d'exposition au virus (AEV)

Le risque de contamination par les virus des hépatites B ou C ou par le virus du SIDA existe en cas de contact direct avec une peau abîmée (par piqûre, morsure, coupure, griffure) ou avec les muqueuses (yeux, intérieur de la bouche...) par projection.

### CONDUITE À TENIR :

#### ① Dans ces situations la première chose à faire est :

##### En cas de contact avec la peau abîmée :



- Ne pas faire saigner ;
- nettoyer de façon immédiate et prolongée (au moins 5 mn) au savon et à l'eau courante puis rincer ;
- désinfecter ensuite pendant au moins 5 mn avec du Dakin<sup>®</sup>, éventuellement de l'eau de Javel diluée dans l'eau au 1/5<sup>e</sup> ou tout autre désinfectant approprié (par exemple, Chlorhexidine).

##### En cas de contact avec une muqueuse :

- Rincer abondamment à l'eau courante si la zone exposée est la bouche ;
- pour les yeux, rincer au sérum physiologique (ou à défaut avec de l'eau courante). En cas de port de lentilles, il conviendra de les retirer.



#### ② Se présenter le plus rapidement possible dans un hôpital, dans les 2 à 4 heures suivant l'accident et au maximum dans les 48 h pour évaluer le risque de contamination virale.

Vérifier le statut vaccinal vis-à-vis du virus de l'hépatite B, mettre en place un suivi sérologique par prélèvements sanguins réguliers, définir le besoin d'une prescription médicamenteuse.

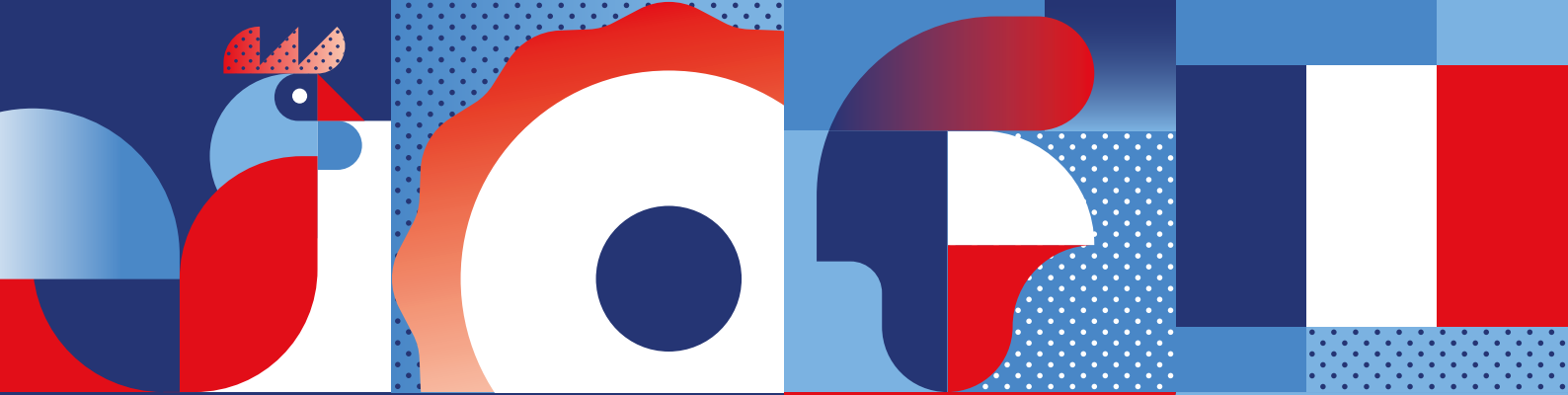
#### ③ Dans tous les cas, il convient :

- D'informer votre service et d'établir une **déclaration d'accident** en service dans les 48 h,
- d'informer votre médecin du travail.

**PRÉVENTION** : il convient d'une façon générale de prévenir la survenue d'accidents d'exposition aux agents biologiques en portant des gants, masques, lunettes selon la nature des situations à risque, en couvrant les coupures et écorchures avec un pansement. Il est rappelé l'importance d'être vacciné contre le virus de l'hépatite B. Contactez votre hôpital de référence en cas d'accident d'exposition au sang.

SERVICE MÉDICAL DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DU MIOM  
PLACE BEAUVAU - TÉL. 01 40 07 26 40 / 01 40 07 61 17 / 01 40 07 25 01





8

---

**Trouvez les réponses  
à vos questions**



→ 1. **Les instances organisatrices des JOP**

→ 2. **Les missions, les règles d'emploi**

(missions, relèves, cycles de travail, prises et fins de service, pauses)

→ 3. **La logistique de votre mission**

(transports, hébergement, restauration, équipements, armement)

→ 4. **La garde d'enfant**

→ 5. **L'indemnitaire**

(heures supplémentaires HS, compte épargne-temps CET, forfait télétravail, prime JOP, indemnité d'absence missionnelle IAM, autres primes et indemnités)

## L'EMPLOI – LES MISSIONS

### Comment se dérouleront les pauses ?

Les pauses respecteront les règles d'emploi (une pause de 20 min avant d'atteindre 6 heures de travail consécutif ; deux pauses de 20mn pour les cycles en 11h08 ou 12h08) et pourront se prendre sur les plots logistiques ou dans les zones de repos dédiées aux fonctionnaires autour des sites et des itinéraires routiers à sécuriser. Des bouteilles d'eau y seront disponibles. Dans le cas où la mission ne vous laisserait pas l'opportunité de vous nourrir par vous-même, des repas seraient servis ou distribués par le service d'accueil.

### → Autres sujets

**Attention** : Les personnels de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) ne sont pas concernés par cette FAQ et doivent se reporter au [site intranet de leur direction](#).

**Attention** : Si vous êtes en renfort à la police aux frontières, vous n'êtes pas concerné par cette rubrique et devez vous reporter au [site intranet de leur direction nationale de lapolice aux frontières \(DNPAF\)](#) et à son livret d'accueil (en cours de diffusion).

**Rappels** : Le service d'origine est le service d'affectation administrative dans lequel l'agent exerce habituellement dans sa résidence administrative. Le service d'accueil est le service d'emploi auprès duquel il est placé le temps du renfort.

## LA LOGISTIQUE

### LES PLOTS LOGISTIQUES

À Paris et en petite couronne, la préfecture de police de Paris a établi un état-major logistique spécifique aux JOP. Elle installera en sus :

- deux bases logistiques à vocation exclusivement de stockage de matériels et fournitures ;
- une vingtaine de plots logistiques : des espaces d'ombre, de repos, de désaltération, de restauration éventuelle, de soins (trousses de secours), sanitaires, espaces pour changer de tenue vestimentaire, ainsi que de moyens logistiques tels que des racks de chargement des batteries de radio) ;
- une vingtaine de zones de repos et sanitaires supplémentaires, réservées au personnel au plus près des lieux d'activité.

Pour assurer le bon fonctionnement de tous ces sites, environ 500 agents issus des personnels actifs ou des PATS seront présents sur ces plots 24H/24, afin de garantir aux policiers mobilisés sur les Jeux, de jour comme de nuit, d'accéder aux sites et de bénéficier des équipements mis à disposition.

→ [Pour en savoir plus sur les plots logistiques, retrouvez la vidéo de la démonstration organisée le 13 juin.](#)

### LES ÉQUIPEMENTS

#### De quels équipements individuels dois-je me munir ?

Selon votre mission et les consignes que vous pourriez recevoir, votre équipement devrait être le suivant :

#### Je suis sur une mission en uniforme.

Tenue de service général et/ou de MO, carte de réquisition, numéro RIO, votre armement, brassard police, sifflet, gilet pare-balle, paire de menottes, moyens de protections en dotation individuelle, radio avec batterie et chargeur, NEO opérationnel (avec chargeur, certificats à jour et connaissance

des codes à 4 et 6 chiffres de la carte permettant d'accéder à l'ensemble des applications nationales).

### **Je suis sur une mission en civil**

Tenue civile, carte de réquisition, votre armement [cf. §. Armement], brassard police avec RIO, gilet pare-balle, paire de menottes, moyens de protection en dotation individuelle pour les renforts judiciaires, radio pour la voie publique, NEO opérationnel (avec chargeur, certificats à jour et connaissance des codes à 4 et 6 chiffres de la carte permettant d'accéder à l'ensemble des applications nationales).

### **Mon équipement professionnel est cassé, a été volé ou perdu, que dois-je faire ?**

Si l'incident se produit sur le trajet aller ou retour de votre mission de renfort, vous devez en rendre compte immédiatement à votre service d'origine. Pendant la durée opérationnelle de votre mission de renfort, vous devez en rendre compte immédiatement à votre service d'origine et à votre service d'accueil.

Je ne parviens pas à faire fonctionner une application informatique, que dois-je faire ?

Vous devez appeler le CNAU (centre national d'assistance aux utilisateurs de la police nationale) au **0 800 861 146**.

## **L'ARMEMENT**

### **Que ferai-je de mon arme individuelle entre les vacances de renfort ?**

#### **Je suis ou élève-gardien ou policier adjoint.**

En fin de chaque vacation, vous déposerez votre arme dans l'armurerie qui vous sera désignée. Elle vous sera donnée à chaque prise de service.

#### **Je suis dans toute autre situation, y compris gardien-stagiaire de la 270<sup>e</sup> promotion.**

Vous conserverez votre arme individuelle avec vous, sous votre responsabilité, en la portant sur vous ou en la mettant en sécurité dans la mallette ad hoc.

Si vous le souhaitez pendant vos jours de repos, vous pourrez la déposer dans une armurerie qui vous sera désignée.

### **Mon arme est égarée ou volée, que dois-je faire ?**

Si l'incident se produit sur le trajet aller ou retour de votre mission de renfort, vous devez en rendre compte immédiatement à votre service d'origine. Pendant la durée opérationnelle de votre mission de renfort, vous devez en rendre compte immédiatement à votre service d'origine et à votre service d'accueil.

## **L'HÉBERGEMENT**

### **Y a-t-il des consignes particulières concernant l'hébergement ?**

- Une tenue et un comportement irréprochable sont attendus en et hors service.
- Le règlement intérieur du site doit être respecté en tous points.
- Le règlement intérieur du site doit être respecté en tous points.
- Vous ferez preuve de vigilance à l'égard de la sécurité des lieux.
- Il est interdit d'utiliser des réchauds de type « camping gaz » ou de conserver des produits inflammables dans la chambre.
- Il est interdit de fumer (décret N°2006-1386 du 15/11/2006) dans la chambre et les lieux collectifs. Le non-respect dudit décret entraînera un coût de nettoyage et de désinfection supporté par le fonctionnaire. La cigarette à usage électronique est interdite dans les locaux à usage collectif.
- L'introduction d'alcool et sa consommation sont proscrites dans les chambres.
- Vous prendrez connaissance des consignes de lutte contre l'incendie affichées dans les locaux communs près des extincteurs.
- Chaque occupant est responsable de la conservation des matériels, effet et objets déposés dans sa chambre.
- La chambre doit être restituée en état.

- Aucune arme ne doit être apparente dans les lieux d'hébergement.

***Les extras sont-ils à ma charge ?***

Oui, les extras tels que le mini bar ou l'usage payant d'un équipement sportif sont à votre charge.

→ **Autres sujets (transports, hébergement, restauration, équipements et armement)**

→ **Fiche accueil Paris**

***Pour plus de questions-réponses,  
rendez-vous sur l'intranet  
de la police nationale,  
rubrique JOP 2024.***

# **POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS SOUTENIR**

## **PARTIE EN ATTENTE DE COMPLEMENT PAR DRHFS/SDPASP**

Vous serez en mission de renfort dans un service de police.  
La Direction générale de la Police nationale met à votre disposition :

## **CONSULTEZ LA RUBRIQUE JOP 2024 DU SITE INTRANET DE LA DGPN**

## **CONSULTEZ LA FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) SPÉCIALE JOP SUR LE SITE INTRANET DE LA DGPN**

Si vous n'y trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez la poser à :  
[dgpn-faqjop@interieur.gouv.fr](mailto:dgpn-faqjop@interieur.gouv.fr)

## **CONSULTEZ VOTRE LIVRET D'ACCUEIL COMPOSÉ DE PLUSIEURS PARTIES :**

- le livret d'accueil générique PN ;
- un complément logistique élaboré par le service d'accueil ;
- un complément opérationnel élaboré par le service d'accueil.

<https://police-nationale.minint.fr/actualites/paris-2024>

## **SI VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ VOTRE RÉPONSE DANS LES TROIS SITES SUPRA, POSEZ DIRECTEMENT VOTRE QUESTION PAR MAIL À LA MISSION JOP DE LA DGPN**

[dgpn-faqjop@interieur.gouv.fr](mailto:dgpn-faqjop@interieur.gouv.fr)

## **SI VOUS ÊTES VICTIME D'UNE AGRESSION DANS LE CADRE PROFESSIONNEL OU PRIVÉ EN RAISON DE VOTRE QUALITÉ DE POLICIER**

### **Groupe d'assistance aux policiers victimes (GAPV)**

De 5h00 à 23h00, 7j/7

**0800 95 00 17** ou [policiers-victimes@interieur.gouv.fr](mailto:policiers-victimes@interieur.gouv.fr)

## **SI VOUS-MÊME OU UN DE VOS COLLÈGUES EST EN DÉTRESSE, APPELÉ LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE DU SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**

### **SSPO - Réseau externe de psychologues**

De 9h00 à 18h00, 24H/24.

**0 805 20 17 17** (appel gratuit).

**EN CAS D'URGENCE ET POUR TOUTE RÉPONSE QUE VOUS N'AURIEZ PAS TROUVÉE  
DANS LES SITES OU AUPRÈS DES INTERLOCUTEURS SUPRA, APPELÉ LA LIGNE  
TÉLÉPHONIQUE D'ASSISTANCE AUX RENFORTS JOP - À RÉSERVER AUX CAS  
D'URGENCE UNIQUEMENT.**

De 5h00 à 23h00. 7 jours sur 7, du 28 juin au 9 septembre.

**0 800 71 2024** (appel gratuit).

### **RAPPELS :**

Le service d'origine est le service d'affectation administrative dans lequel l'agent exerce habituellement  
Le service d'accueil est le service d'emploi auprès duquel il est placé le temps du renfort.



